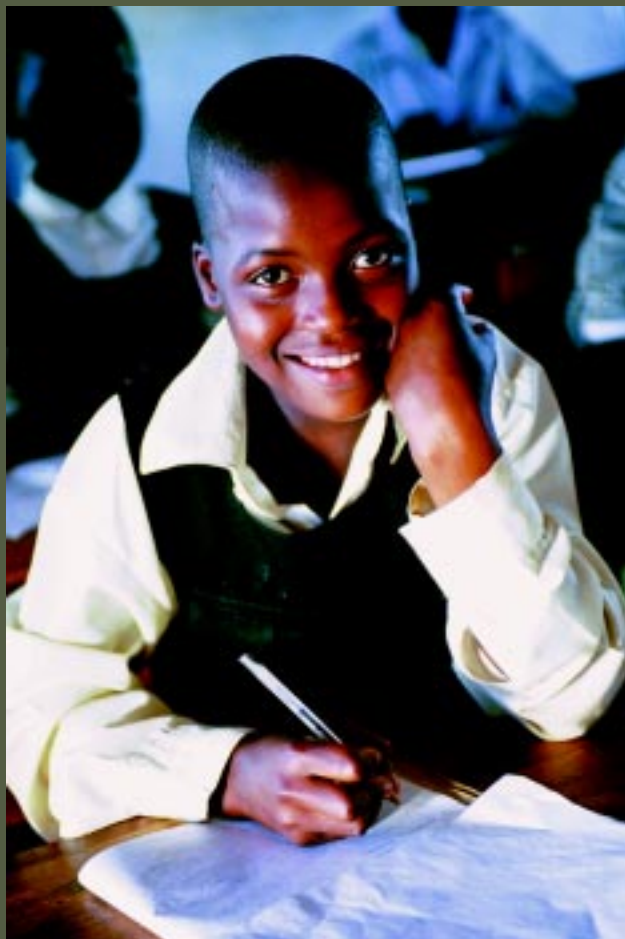


Education pour Tous — *Initiative de Mise en Oeuvre Accélérée*

Accélérer les progrès vers une éducation primaire universelle de qualité

DOCUMENT CADRE



2004

A young girl in a school uniform is sitting at a desk, smiling and writing in a notebook. The image is overlaid with a semi-transparent blue filter. The text is centered over the image.

EDUCATION POUR TOUS
INITIATIVE DE MISE EN
OEUVRE ACCÉLÉRÉE

DOCUMENT CADRE

2004

INITIATIVE DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DE L'ÉDUCATION POUR TOUS

DOCUMENT CADRE

L'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée (IMOA) de l'Éducation Pour Tous (EPT) est un partenariat mondial évolutif; il inclut les pays en développement, les agences de développement et les pays bailleurs de fonds, en vue de soutenir les objectifs globaux de l'EPT. Il met l'accent sur l'accélération des progrès vers la réalisation de l'objectif principal de l'EPT, à savoir *l'achèvement de l'enseignement primaire universel (EPU), pour les garçons et pour les filles, d'ici à 2015.*

L'IMOA a été créée en 2002, à la suite du consensus sur le développement réalisé à Monterrey. C'est un nouvel accord dans le secteur de l'éducation qui établit explicitement un lien entre le soutien accru des bailleurs de fonds à l'enseignement primaire et la performance des politiques ainsi que l'obligation de résultats des pays bénéficiaires. L'IMOA a été lancée par 22 donateurs bilatéraux, banques de développement et agences internationales actives dans le soutien à l'enseignement dans les pays à faibles revenus; elle est co-présidée, sur la base de la présidence tournante, par un membre du G-8 et par un bailleur de fonds non-membre du G-8; elle est appuyée par un Comité de pilotage et un Secrétariat, abrité et géré par la Banque mondiale.

OBJECTIFS DE L'IMOA

L'IMOA vise à accélérer la réalisation de l'enseignement primaire universel par la promotion:

- ***D'une aide plus efficace à l'enseignement primaire*** par les interventions des partenaires au développement, afin de maximiser la coordination, la complémentarité et l'harmonisation dans la fourniture de l'aide et de réduire les coûts de transaction pour les pays bénéficiaires;
- ***D'une croissance soutenue de l'aide à l'enseignement primaire*** pour les pays qui démontrent la capacité de l'utiliser efficacement;
- ***Des politiques appropriées du secteur de l'éducation***, par une revue systématique des indicateurs des politiques éducatives et de la performance des pays bénéficiaires;
- ***D'un financement intérieur adéquat et durable de l'éducation***, dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté du pays, et dans le cadre des dépenses à moyen terme ou de toute autre déclaration appropriée du pays;
- ***D'une responsabilité accrue vis-à-vis des résultats du secteur***, par la présentation

de rapports annuels sur les progrès des politiques et les résultats de l'IMOA dans les secteurs clés, évalués par rapport à des indicateurs appropriés dans les pays participants, et par un partage transparent des résultats.

Au niveau mondial, l'IMOA vise également à promouvoir:

- **Un apprentissage mutuel de ce qui réussit** afin d'améliorer les résultats de l'enseignement primaire et de faire progresser les objectifs de l'EPT.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'IMOA

Les principes directeurs de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée sont:

- **Appropriation par le pays:** L'IMOA est un processus dirigé par le pays; son principal centre d'activité et de prise de décision se situe au niveau du pays. Elle favorise un partenariat de développement à long terme entre le gouvernement et les autres partenaires, en vue de soutenir les efforts du pays visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT, avec une priorité accordée à l'EPU. L'IMOA offre un cadre pour une coordination plus poussée, la complémentarité et l'harmonisation des efforts des partenaires, et renforce la capacité des gouvernements pour une gestion plus efficace de leur propre processus de développement.
- **Indicateurs:** L'IMOA encourage l'utilisation d'indicateurs (le Cadre Indicatif de l'IMOA) adaptés au niveau local afin d'éclairer les débats, la présentation, dans le pays, des rapports sur les politiques et la performance, et l'apprentissage mutuel de ce qui réussit, afin d'améliorer les résultats de l'enseignement primaire, fournissant ainsi les leçons tirées des divers pays sur l'accélération de l'EPU.
- **Soutien lié à la performance:** L'IMOA lie l'augmentation du financement à la performance du pays. C'est la première initiative mondiale qui met en œuvre le Consensus de Monterrey en tant que partenariat entre les pays en développement et la communauté des bailleurs de fonds, au niveau international et dans le pays. L'IMOA se propose de fournir un soutien financier durable, prévisible et flexible aux pays qui ont démontré leur engagement à l'objectif d'EPU, adopté des politiques qui tiennent pleinement compte du Cadre Indicatif de l'IMOA adapté au niveau local, qui ont besoin de ressources extérieures additionnelles, et qui ont la capacité de les utiliser de manière efficace.
- **Coûts de transaction réduits:** L'IMOA encourage les bailleurs de fonds à fournir des ressources aux pays en développement de manière à minimiser les coûts de transaction aux pays bénéficiaires. L'IMOA promeut une meilleure coordination, la complémentarité et l'harmonisation des pratiques des bailleurs de fonds et du financement, afin de soutenir de façon flexible les stratégies du secteur éducatif du pays. L'IMOA vise à utiliser de plus en plus les approches de soutien au secteur dans son ensemble (SWAp), partout où cela serait indiqué dans les pays de l'initiative.

- **Transparence:** L'IMOA encourage le libre partage d'informations sur les politiques et pratiques entre les pays participants ainsi qu'avec les bailleurs de fonds, par des indicateurs, un suivi systématique des différents pays, le renforcement de la collaboration et de l'harmonisation entre les bailleurs de fonds et les efforts de mobilisation de ressources de façon prévisible et durable.

PARTICIPATION A L'IMOA

L'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée est ouverte à toutes les agences de financement intéressées et aux pays à faible¹ revenu. Ces pays doivent solliciter et obtenir leur adhésion par le biais du processus de revue de l'IMOA qui examine leurs plans de réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et de l'objectif de l'EPT relatifs à un enseignement primaire complet de bonne qualité pour tous les enfants d'ici à 2015.

L'approbation à travers le processus de revue de l'IMOA requiert normalement ce qui suit (voir aussi le diagramme page 7).

- Une stratégie nationale approuvée de réduction de la pauvreté ou une stratégie nationale semblable qui permettra d'assurer que les stratégies d'éducation sont ancrées dans les processus consultatifs et budgétaires du pays,
- Un programme global du secteur de l'éducation approuvé par les bailleurs de fonds présents dans le pays. Ce programme devrait inclure une stratégie sur le VIH/SIDA, l'égalité entre les sexes, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation,
- Un accord sur le suivi des indicateurs de référence.

Il peut y avoir des exceptions à la stricte application de ces conditions quand la situation du pays le justifie.

Cependant, le processus de l'IMOA commence avant l'adhésion. La démarche inclut des études techniques en amont, le renforcement des capacités et du consensus quand les pays élaborent la composante éducation d'un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et/ou préparent ou révisent les plans nationaux du secteur de l'éducation. Si la capacité nationale est insuffisante, les donateurs locaux prennent les dispositions nécessaires pour mobiliser le soutien adéquat. A cette fin, l'IMOA a établi le Fonds de Développement de Programmes d'Éducation (FDPE) pour soutenir ces efforts par le financement d'études prioritaires, du renforcement des capacités, de la sensibilisation nationale et des consultations avec les partenaires.

(i) Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)

La SRP signale l'engagement des pays participant à l'IMOA à la réduction de la pauvreté. Elle permet d'assurer que les pays s'approprient les stratégies d'éducation soutenues par l'IMOA, que ces stratégies accordent la priorité à l'amélioration des

¹ « Faible revenu » se réfère au classement utilisé par la Banque mondiale pour déterminer l'admissibilité à l'IDA.

résultats éducatifs des populations pauvres (ce qui est essentiel à la réalisation de l'EPU) et sont intégrées à une stratégie de développement globale cohérente. Le critère SRP permet de s'assurer que la stratégie d'éducation émane d'un processus consultatif national incluant la société civile. Il permet également de s'assurer de l'engagement de l'ensemble du gouvernement au financement de l'éducation.

(ii) Plan Sectoriel de l'Éducation

L'IMOA se propose d'accélérer les progrès des pays vers la réalisation de l'objectif de l'EPU en soutenant des plans crédibles et durables du secteur de l'éducation. En général, le plan sectoriel devrait aborder les contraintes prioritaires à l'accélération de l'EPU dans les domaines des politiques, des données, de la capacité et du financement, et mettrait en phase les priorités de l'enseignement primaire avec celles des enseignements préscolaire, secondaire, tertiaire, et de l'enseignement non formel. Il devrait :

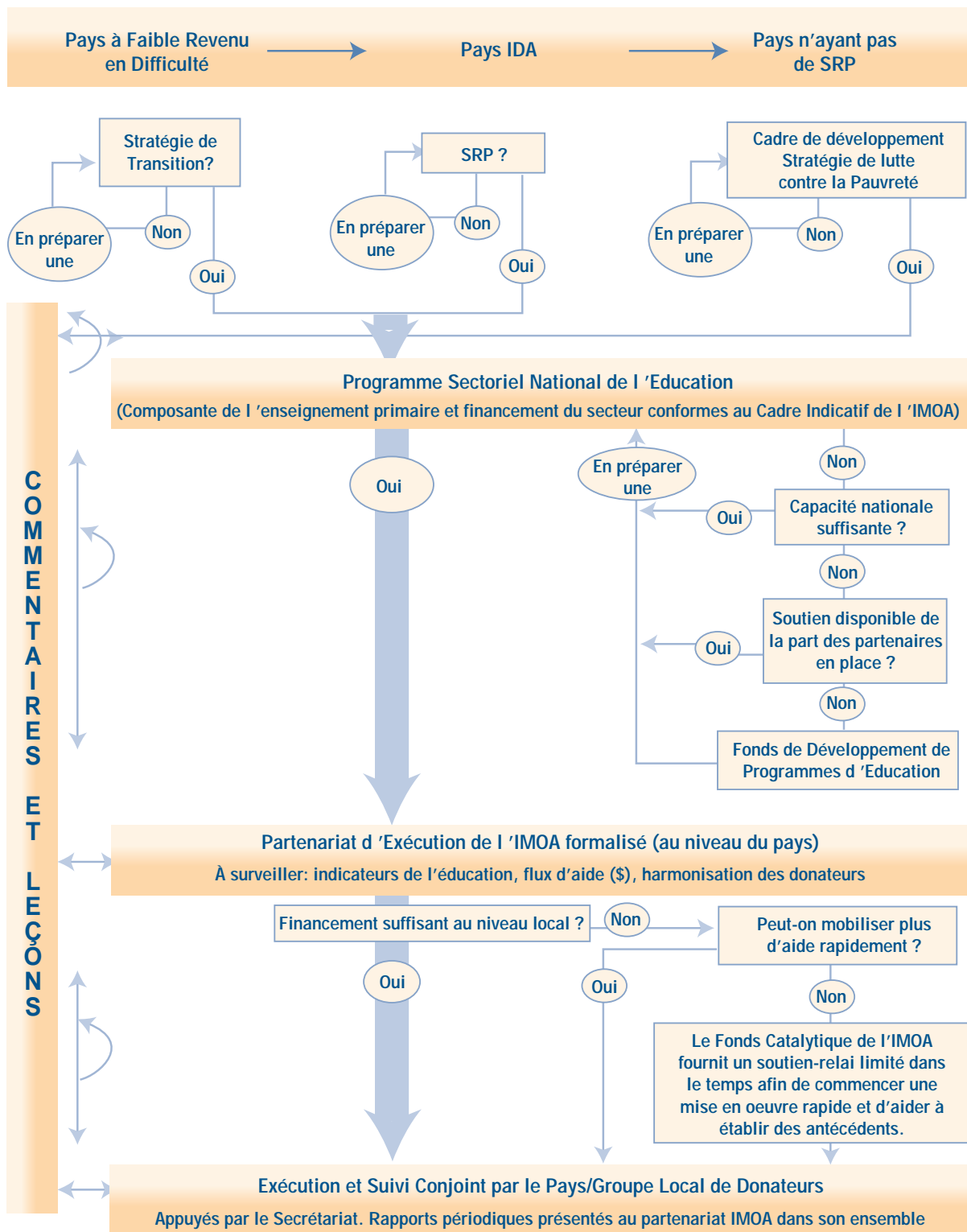
- fournir une stratégie quantifiée, visant à accélérer les progrès vers la réalisation de l'EPU;
- identifier les actions de politiques nationales appropriées conçues afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, l'équité, l'efficacité et la viabilité fiscale;
- fournir une stratégie appropriée pour s'attaquer au VIH/SIDA, à l'égalité entre les sexes et aux autres sujets prioritaires;
- identifier les contraintes liées à la capacité d'exécution et les stratégies pour y remédier;

- examiner l'ensemble des ressources disponibles (intérieures et extérieures) pour la mise en œuvre du plan sectoriel et évaluer les besoins additionnels de ressources intérieures et extérieures, au vu de la capacité d'exécution à court et moyen terme;
- indiquer comment le pays compte effectuer le suivi et l'évaluation; et
- identifier des cibles annuelles permettant de mesurer les progrès réalisés en matière de politiques et de résultats clés, y compris celles du cadre indicatif de l'IMOA localement adapté.

Le développement ou la révision des plans sectoriels est guidé par le calendrier établi par le Gouvernement lui-même. Pour l'approbation de l'IMOA, la composante enseignement primaire du plan sectoriel est évaluée en tenant pleinement compte des indicateurs du Cadre Indicatif (voir Annexe 1) tel qu'adapté au niveau local.

Le Cadre Indicatif de l'IMOA est un ensemble limité d'indicateurs sur les politiques éducatives, la prestation de services et le financement, tirés d'analyses empiriques d'un groupe de pays à faible revenu. Les indicateurs du Cadre Indicatif de l'IMOA ne remplacent pas l'éventail élargi de cibles et d'indicateurs de résultats que les pays peuvent mettre en place en vue de mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs nationaux d'éducation. Ils aident plutôt à déterminer l'évolution d'un ensemble d'indicateurs communs. Les cibles du cadre indicatif doivent aussi être complétées par la mesure de l'apprentissage des élèves et de la qualité de l'enseignement.

PROCESSUS de l'IMOA



Il est donc important que les pays s'engagent à établir des cibles annuelles pour les Indicateurs du Cadre Indicatif de l'IMOA et à les suivre.

LE PROCESSUS DE REVUE

La phase préparatoire de l'IMOA se termine avec la revue et l'approbation de plans sectoriels crédibles, exécutées en partenariat selon le processus décrit ci-dessous. L'intégrité de l'IMOA est reflétée dans une évaluation rigoureuse de la composante enseignement primaire des plans sectoriels de l'éducation.

(i) Soumission des Plans Sectoriels

Un gouvernement peut soumettre son plan sectoriel d'éducation à la revue et l'approbation de l'IMOA à tout moment. Le processus est normalement déclenché par une lettre du Gouvernement adressée à la principale agence locale de développement, transmettant le plan sectoriel que le pays a développé en consultation avec les partenaires et les donateurs locaux, et sollicitant la revue formelle de l'IMOA. L'agence coordinatrice dirige les efforts au niveau du pays et informe le Partenariat de l'IMOA (par l'intermédiaire du Secrétariat de l'IMOA) de la requête du Gouvernement. Dans les rares cas où un groupe de donateurs local n'a pas été créé et/ou une agence principale clairement définie n'existe pas, le Gouvernement peut directement entrer en contact avec les partenaires de l'IMOA pour solliciter leur assistance.

Dans le cas où le plan sectoriel d'éducation d'un pays aurait été arrêté avec

les bailleurs de fonds avant la création de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée, il est conseillé aux pays et à leurs partenaires bailleurs de fonds de mener un processus local de revue plus informel visant à: (a) évaluer la compatibilité entre le plan sectoriel, les politiques sectorielles du pays et les programmes d'aide actuels et projetés et: (b) encourager la collaboration, la complémentarité et l'harmonisation, comme approprié, parmi les partenaires au développement afin de soutenir le plan. L'agence coordinatrice locale est chargée d'informer le Partenariat de l'IMOA (par l'intermédiaire du Secrétariat de l'IMOA) des résultats de la revue.

(ii) Processus de Revue dans le Pays

Le processus d'évaluation et d'approbation est mené dans le pays. Il est dirigé par les représentants des bailleurs de fonds locaux, qui sont les mieux placés pour évaluer la faisabilité et la crédibilité des plans sectoriels. Sauf avis contraire du gouvernement, la revue formelle au niveau du pays est faite dans le cadre de la revue annuelle régulière du secteur de l'éducation. Le Secrétariat de l'IMOA joue un rôle de coordination au niveau international au nom des bailleurs de fonds participants.

Pendant la revue formelle, les partenaires locaux au développement évalueront de façon critique la faisabilité et la viabilité du plan sectoriel, et concluront si ce plan fournit une base saine pour un progrès accéléré vers la réalisation de l'EPU. La revue dans le pays devrait inclure l'examen des coûts du plan, de son financement et de son exécution. Il est recommandé que les agences consul-

tent leurs sièges au cours du processus de revue, étant donné que ces agences seront responsables de la mobilisation de l'essentiel des ressources externes nécessaires à la mise en œuvre du plan, une fois approuvé.

Dans le cadre du processus de revue, le groupe local de bailleurs de fonds en général, et l'agence coordinatrice locale en particulier, sont encouragés à s'assurer que :

- les engagements existants des bailleurs de fonds sont pris en compte;
- les problèmes de décaissement ou les questions liées à l'utilisation efficace du financement extérieur mis à la disposition du pays sont abordés;
- le plan d'exécution, et les ressources extérieures accrues sollicitées pour le soutenir, sont conformes à la capacité d'exécution du pays dans le court terme; et
- le cas échéant, des mesures de renforcement de la capacité locale d'exécution en vue de soutenir l'accélération de la mise en œuvre et l'amélioration des résultats du secteur font partie du plan.

(iii) Guide pour la Revue

L'IMOA est une initiative mondiale qui soutient l'utilisation d'un cadre commun pour la revue des plans au niveau des pays, ainsi qu'un traitement cohérent et équitable entre les pays. Le guide d'évaluation et le Cadre Indicatif de l'IMOA aident en cela. Six domaines de base visant à guider l'évaluation de la composante de l'enseignement primaire du plan sectoriel au niveau du pays sont proposés. Ils comprennent :

- l'appropriation par le pays et les consultations avec les partenaires clés et les groupes de la société civile, dans la conception des priorités et des politiques nationales d'éducation;
- la faisabilité des stratégies, les actions publiques prioritaires, et les investissements proposés pour s'attaquer aux problèmes clés qui entravent le progrès vers la réalisation de l'EPU;
- les stratégies spécifiques pour aborder les problèmes de grande priorité tels que l'égalité entre les sexes, l'accès rural, la prévention du VIH/SIDA, et la prise en compte des besoins d'un nombre important d'enfants vulnérables;
- l'évolution prévisionnelle des coûts et du financement du secteur (intérieurs et extérieurs);
- les stratégies de soutien au renforcement des capacités;
- l'adéquation de la capacité de suivi et d'évaluation et les activités de développement de capacités afin de les renforcer de façon appropriée.

(iv) L'approbation

L'IMOA encourage un consensus général parmi les bailleurs de fonds pour l'approbation du plan sectoriel d'un pays. Quand les bailleurs de fonds dans le pays sont satisfaits du traitement des questions clés, le plan sectoriel est considéré approuvé en vue du soutien de l'IMOA. L'agence coordinatrice assure la préparation d'un rapport sur les conclusions de la réunion de revue, destiné au Gouvernement et au Partenariat de l'IMOA (à travers le Secrétariat

riat) pour information et une plus large diffusion.

MOBILISATION DES RESSOURCES

L'IMOA encourage tous les partenaires bailleurs de fonds à s'engager à faire de leur mieux pour augmenter l'aide à l'enseignement primaire d'une façon durable et prévisible dans les pays qui ont des plans sectoriels convaincants. Les bailleurs de fonds prendront également en compte l'utilisation du soutien existant et les résultats de l'exécution du programme et des politiques du secteur.

La mobilisation des ressources commence avec la communauté des partenaires au développement au niveau du pays, c'est-à-dire avec les personnes les mieux placées pour évaluer et apporter un soutien. Les partenaires au développement au niveau du pays dirigent les efforts de mobilisation de ressources additionnelles nécessaires, en consultation avec les Ministères de l'Éducation, de la Planification et des Finances. Dans le cas d'un écart de financement, le Partenariat de l'IMOA (à travers son Secrétariat) aide à identifier d'autres sources potentielles de financement.

L'IMOA reconnaît l'importance du financement des coûts récurrents quand ceux-ci constituent un obstacle important à la réalisation de l'EPU, tout en travaillant avec les gouvernements pour rechercher des solutions durables sur le long terme.

Les réunions des partenaires de l'IMOA au niveau mondial jouent à la fois un rôle

d'action et de plaider en matière de mobilisation des ressources. Elles soutiennent l'engagement des partenaires au développement à satisfaire les besoins en financement des pays qui obtiennent des résultats, mobilisent des ressources et recherchent activement de nouveaux partenariats avec, par exemple, les fondations et les organismes de charité.

Collaboration et Harmonisation des Bailleurs de Fonds

Afin de réduire les coûts de transaction des pays bénéficiaires et d'améliorer les résultats du secteur, l'un des objectifs prioritaires de l'IMOA est de réaliser une approche plus coordonnée des bailleurs de fonds qui appuient le programme sectoriel d'un pays.

L'IMOA encourage les partenaires à :

- coordonner leurs interventions au niveau du pays par une approche de soutien au secteur dans son ensemble et un programme de travail commun,
- mettre en phase leur soutien avec le programme national d'éducation, tout en reconnaissant l'importance des modes alternatifs d'éducation,
- acheminer le financement de façon flexible et innovatrice, appropriée aux capacités de gestion financière du pays,
- utiliser des partenariats «silencieux», par lesquels les bailleurs de fonds non représentés dans le pays acheminent leur soutien par l'intermédiaire d'une autre agence,
- publier toutes les aides d'une manière transparente auprès des autorités

budgetaires nationales et des autres partenaires actifs dans le pays, et

- faire de leur mieux pour assurer un soutien prévisible aux pays qui obtiennent de bons résultats.

Financement Catalytique

Créé en 2003, le Fonds catalytique de l'IMOA est un fonds fiduciaire à multiples bailleurs de fonds établi au niveau mondial. Son objectif est d'aider à financer les plans sectoriels d'éducation approuvés par l'IMOA qui mobilisent des ressources insuffisantes au niveau du pays. Le Fonds catalytique fournit des subventions transitoires pour une période de deux à trois ans maximum, afin de permettre à ces pays à faible revenu d'accélérer la mise en œuvre de leurs programmes sectoriels, et de créer des antécédents qui pourraient attirer d'autres soutiens à long terme.

Compte tenu de son rôle transitoire, l'aide du Fonds catalytique devrait demeurer faible par rapport au soutien fourni par la communauté des partenaires au développement dans son ensemble. Cependant, ce Fonds constitue une garantie de soutien importante à l'engagement de l'IMOA, selon lequel les besoins réalistes de financement dans tous les pays éligibles seront satisfaits.

Le Fonds catalytique est administré par la Banque mondiale, sous la direction du Comité stratégique composé de représentants des bailleurs de fonds participants. En général, les réunions du Comité stratégique ont lieu directement après les réunions des Partenaires de l'IMOA, afin de traiter des problèmes des

pays qui auraient besoin du soutien du Fonds catalytique. Le Secrétariat de l'IMOA présente périodiquement des rapports aux Partenaires de l'IMOA sur les activités du Fonds.

MISE EN ŒUVRE

L'IMOA se propose de mobiliser un vaste appui pour l'EPU dans le contexte de la SRP d'un pays (ou d'une stratégie semblable), du plan sectoriel d'éducation et d'autres moyens jugés appropriés par le Partenariat.

(i) Responsabilités

Le processus d'approbation de l'IMOA implique un ensemble d'engagements réciproques entre les gouvernements bénéficiaires et les partenaires au développement. Il est proposé que l'expression de ce partenariat soit présentée dans un Protocole d'Accord ou accord de partenariat pour le secteur de l'éducation (ou dans la modification d'un Protocole d'Accord existant).²

Pour sa part, le gouvernement consentirait à ce que la performance de mise en œuvre de sa stratégie sectorielle d'éducation soit suivie de façon transparente sur une base annuelle, en tenant entièrement compte du cadre indicatif de l'IMOA, tel qu'adapté au niveau local, et des autres cibles et indicateurs convenus.

² Quand le financement est fourni par le Fonds catalytique, un représentant de la Banque Mondiale est signataire du Protocole d'Accord.

Pour leur part, les agences de développement se mobiliseraient pour honorer, au moins sur une base annuelle, leurs engagements spécifiques et intentions proposées, et accepteraient que leurs propres progrès vers une meilleure coordination, complémentarité et harmonisation, ainsi qu'un soutien efficace de l'éducation dans chaque pays de l'IMOA soient contrôlés et mesurés selon un ensemble d'indicateurs convenus³. Les Protocoles d'Accord signés par les pays de l'IMOA et leurs partenaires bailleurs de fonds sont disponibles comme référence sur le site Web de l'EPT-IMOA.

(ii) Suivi et Évaluation

L'IMOA a pour but d'atteindre des résultats de développement plus solides, basés sur un cadre de responsabilité mutuelle et d'exécution des obligations. Le suivi et l'évaluation (S&E) de l'IMOA au niveau des pays visent les objectifs suivants:

- le suivi annuel transparent du cadre indicatif et des autres cibles nationales appropriées, convenues par les pays et leurs partenaires bailleurs de fonds;
- le renforcement de la capacité statistique et analytique, ainsi que des Systèmes d'Information sur la Gestion de l'Éducation (SIGE), afin de promouvoir une gestion basée sur les résultats;
- le suivi transparent des progrès réalisés par les bailleurs de fonds en matière d'accroissement de la quantité et de la qualité de leur aide à l'enseignement primaire dans les pays de l'IMOA, par rapport à un ensemble d'indicateurs communs de coordination et d'harmonisation convenus;

- l'analyse comparative des progrès sur les indicateurs et de la performance à travers les pays participant à l'Initiative et la diffusion rapide des pratiques et des leçons mondiales; et
- le suivi des progrès et le dialogue au niveau national afin de s'attaquer à l'absence de résultats ou à la sous-performance.

Au niveau national, le suivi des cibles et des résultats de l'IMOA, les flux de financement des bailleurs de fonds et les progrès réalisés dans la coordination de l'aide, la complémentarité et l'harmonisation seront intégrés dans les processus existants de revue annuelle de la mise en œuvre du plan sectoriel. Les revues sectorielles annuelles sont conduites par le pays bénéficiaire et ses partenaires bailleurs de fonds dans un esprit de revue commune et d'apprentissage ; une bonne pratique consiste à inclure les associations d'enseignants, les prestataires privés, les associations de parents, et les autres organisations de la société civile dans le processus de revue. Les résultats de chaque revue sectorielle conjointe sont communiqués au Secrétariat de l'IMOA afin de suivre les progrès au niveau mondial, en conjonction avec l'UNESCO, et de favoriser la diffusion des leçons et bonnes pratiques entre pays.

Au niveau mondial, l'UNESCO a le mandat de suivre les progrès et la coordination globale du processus de l'EPT, dont l'IMOA

³ Les indicateurs proposés sont développés par le groupe de travail de l'IMOA sur l'harmonisation des donateurs, en coordination avec les initiatives de la Commission Européenne et du DAC dans ce domaine.

est l'un des éléments. Comme tel, le progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) sur l'enseignement primaire universel et les autres objectifs d'EPT de Dakar sont suivis par l'UNESCO qui assure la pleine coordination entre l'IMOA et le Groupe de Haut Niveau de l'EPT. Les partenaires de l'IMOA collaborent avec l'UNESCO pour soutenir le développement continu d'indicateurs de suivi appropriés.

Le Secrétariat de l'IMOA préparera également des rapports réguliers destinés aux partenaires de l'IMOA portant sur la performance des pays bénéficiaires et celle des bailleurs de fonds, ainsi que sur les leçons tirées, sur la base d'informations provenant des revues sectorielles annuelles des pays.

GOVERNANCE

L'IMOA a une structure de prise de décision à deux volets fondée sur les interactions entre les pays de l'IMOA et leurs partenaires au développement au niveau national, avec des mécanismes permettant de faire remonter aux réunions du Partenariat de l'IMOA au niveau mondial les problèmes de financement et autres questions qui ne peuvent pas être résolus au niveau des pays. Le Comité de Développement fournit la direction politique de l'IMOA, et guide et autorise la participation de la Banque mondiale.

Gouvernements Nationaux

L'IMOA est dirigé au niveau des pays et dépend de leur leadership et de leur

engagement. Le pays est responsable du développement des plans sectoriels, de leur exécution, du suivi et de l'évaluation en consultation avec la société civile et les partenaires au développement.

Représentants des Bailleurs de Fonds Locaux

Les représentants des bailleurs de fonds dans le pays, en consultation avec leurs sièges respectifs, sont les principaux interlocuteurs des gouvernements en matière de questions opérationnelles dans le processus de l'IMOA. L'IMOA compte sur le groupe local de bailleurs de fonds pour évaluer la portée, le volume et le calendrier des besoins d'aide au développement, et prendre les décisions de financement conformes aux politiques et réglementations de chaque bailleur de fonds, dans le cadre d'engagement visant à maximiser la coordination, la complémentarité et l'harmonisation. L'agence coordinatrice en particulier a un rôle important de leadership et de plaidoyer à jouer en ce qui concerne l'information sur l'IMOA destinée au pays et autres bailleurs de fonds locaux, et dans la mobilisation du financement supplémentaire en soutien aux plans nationaux approuvés.

Réunions du Partenariat de l'IMOA

La collaboration au niveau international est assurée au travers de réunions régulières. Le Partenariat de l'IMOA dans son ensemble, c'est à dire les pays participants à l'IMOA, les agences de développement et les ONG, se réunit chaque année. L'IMOA étant un appui à l'EPT, sa

réunion est programmée directement après la réunion annuelle du Groupe de Haut Niveau de l'UNESCO sur l'EPT, comme prévu pour 2004. Les représentants des groupes de société civile mondiaux et régionaux participent à la réunion du Partenariat de l'IMOA.

La réunion du Partenariat de l'IMOA définit la direction stratégique des politiques de l'IMOA, examine et s'attaque aux problèmes systématiques qui affectent les progrès vers la réalisation de l'EPU. Elle joue un rôle de plaidoyer en matière d'engagement des ressources pour l'IMOA, et identifie les problèmes relatifs au soutien de pays spécifiques, à l'appui mondial à l'IMOA, et aux estimations des besoins financiers des pays qui exigent l'attention des partenaires. Elles identifient également les nouveaux mécanismes et modalités pour la mobilisation accrue de ressources.

Outre la réunion annuelle de l'ensemble du Partenariat de l'IMOA, les partenaires bailleurs de fonds, les partenaires des pays bénéficiaires ou leurs sous-groupes ayant des intérêts communs, sont encouragés à organiser des réunions techniques ou consultatives appropriées.

Présidents de l'IMOA

Le Partenariat de l'IMOA est co-présidé par deux agences bilatérales. Les co-présidents assurent le leadership politique de l'Initiative pendant leur année d'exercice, et servent comme co-convocateurs des réunions du Partenariat de l'IMOA. Par convention, le président du G8 est l'un des co-présidents et un pays non membre du G8 l'autre co-président. La rotation de la co-présidence

du G8 se fait sur une base annuelle. Afin de faciliter la continuité, le co-président non-membre du G8 sert de juillet à juin. Par convention, le co-président non membre du G8 est sélectionné par les partenaires non membres du G8 par un processus informel de négociation.

Comité de Pilotage de l'IMOA

Un Comité de pilotage donne les directives politiques d'ensemble à l'IMOA; il donne également des directives au Secrétariat entre les réunions du Partenariat et contribue à assurer la coordination. Les cinq membres permanents de ce Comité sont les deux co-présidents en exercice, l'UNESCO, la Banque mondiale, et le co-président sortant le plus récent, pendant une période de six mois suivant son exercice. La composition du Comité de pilotage est sujette à révision, sur décision du Partenariat dans son ensemble.

Le Secrétariat de l'IMOA

Le Secrétariat de l'IMOA est composé de personnel de la Banque mondiale et des agences partenaires et est géré par la Banque mondiale sous la direction du Comité de Pilotage de l'IMOA. Il apporte un soutien technique et administratif à l'Initiative comme suit:

- Développement global de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée, y compris:
 - La communication d'informations relatives à l'IMOA
 - L'organisation des réunions de l'IMOA

- ▶ La facilitation de la collaboration à tous les niveaux
- ▶ Le suivi de la mise en œuvre de l'IMOA
- Administration du Fonds catalytique de l'IMOA-EPT, y compris:
 - ▶ La création du Fonds
 - ▶ La supervision de sa mise en œuvre
 - ▶ La préparation des réunions et de la documentation de base pour le Comité stratégique du Fonds
 - ▶ La présentation de rapports annuels des activités du Fonds
- Soutien au développement d'indicateurs de la performance transnationale,
- Partage des connaissances, communication et activités de sensibilisation.

RÉVISIONS DU CADRE

Les dispositions du présent Cadre et des documents associés, les décisions, les pratiques et politiques seront réexaminées et modifiées sur une base régulière à la lueur de l'expérience tirée de la mise en œuvre de l'IMOA. Les amendements au Cadre seront formalisés lors des réunions du Partenariat de l'IMOA.

Annexe 1 : Cadre Indicatif pour les Plans de Développement du Secteur de l'Éducation/EPT

Indicateur	Moyenne pour quelques pays qui ont réussi	Données de Référence	Année 1	Année 2	Année 3	2015
Mobilisation des ressources							
Revenus publics générés à l'intérieur du pays comme % du PIB	14–18						
Subventions externes comme % du PIB	—						
Part de l'Éducation dans le budget (%)							
<i>Définie comme dépenses récurrentes publiques d'éducation comme % des dépenses discrétionnaires récurrentes publiques totales ^(a)</i>							
• Estimation y compris les subventions	20						
• Estimation sans compter les subventions	20						
Part de l'enseignement primaire dans le budget de l'éducation (%)							
<i>Défini comme les dépenses récurrentes publiques d'enseignement primaire comme % des dépenses récurrentes publiques totales d'éducation, y compris les subventions ^(b)</i>							
Flux d'élèves							
Admission au cours préparatoire, total ^(c)	100						
• Taux d'admission des filles	100						
• Taux d'admission des garçons	100						
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, total ^(d)							
• Taux d'achèvement des filles	100						
• Taux d'achèvement des garçons	100						
% de redoublants parmi les élèves de l'école primaire	10 ou moins						
Prestation de service							
Ratio enseignant/élève dans les écoles primaires financées par les fonds publics ^(e)	40:1						
Salaire moyen annuel des enseignants des écoles primaires: ^(f) <i>(pour les pays ayant les enseignants de la fonction publique et les enseignants contractuels, utiliser la moyenne pondérée des salaires)</i>							
	3.5						
Enseignants contractuels							
• Nombre de nouveaux enseignants contractuels recrutés cette année							
• Réserve totale d'enseignants contractuels							
• Salaire moyen							
Enseignants fonctionnaires							
• Nombre de nouveaux enseignants fonctionnaires recrutés cette année							
• Réserve totale d'enseignants fonctionnaires							
• Salaire moyen							

Annexe 1 : (suite)

Indicateur	Moyenne pour quelques pays qui ont réussi	Données de Référence	Année 1	Année 2	Année 3	2015
Dépenses récurrentes concernant les articles autres que la rémunération des enseignants comme % des dépenses récurrentes totales destinées à l'enseignement primaire ^(a)	33						
Heures d'instruction annuelles <i>Heures réelles de scolarisation estimées (et non heures officielles) dans les écoles primaires financées par les fonds publics</i>	850-1000						
Part privée des inscriptions <i>% d'élèves inscrits dans les écoles primaires exclusivement financées par les fonds privés</i>	10 ou moins						

Notes:

- ^a Les dépenses récurrentes publiques d'éducation incluent toutes les dépenses des ministères ou d'autres unités du gouvernement assurant la scolarisation primaire et secondaire, l'enseignement professionnel/technique et de l'éducation supérieure. Ceci inclut aussi les dépenses publiques pour l'éducation transférée aux fournisseurs privés et non gouvernementaux et les indemnités pour frais d'études et les subventions destinées aux étudiants ou à leurs familles. Les dépenses discrétionnaires récurrentes publiques sont définies comme les dépenses publiques provenant de toutes les sources – y inclus les subventions extérieures – moins les frais de remboursement de la dette (paiements d'intérêts uniquement). La part de l'éducation dans les dépenses récurrentes publiques totales devrait être présentée à la fois en incluant et excluant les subventions extérieures.
- ^b Ce repère est réparti proportionnellement à la durée du cycle primaire définie sur le plan national, c'est-à-dire 42% s'il est de 5 ans, 50%, s'il est de 6 ans, 58% s'il est de 7 ans, et 64% s'il est de 8 ans. Les pays dont le cycle d'enseignement de base est supérieur à 8 ans sont encouragés à soumettre des données pour un sous cycle primaire équivalent de 5 à 6 ans.
- ^c Défini comme les élèves inscrits au cours préparatoire, les redoublants exclus, comme pourcentage de la cohorte de population en âge officiel d'entrée au cours préparation.
- ^d Défini comme les élèves achevant le dernier cours d'école primaire, en pourcentage de la cohorte de population en âge officiel d'obtention de diplôme. Si les données sur les élèves achevant le dernier cours d'école primaire ne sont pas communiquées, un taux d'achèvement de l'école primaire indirect devrait être utilisé, défini comme: les élèves inscrits dans le dernier cours d'école primaire, ajusté en tenant compte du taux de redoublement moyen dans le dernier cours de l'école secondaire, en pourcentage de la cohorte de population en âge officiel d'obtenir un diplôme.
- ^e Ceci inclut tous les enseignants salariés. "Les écoles financées par les fonds publics" se réfèrent aux écoles soutenues par le gouvernement qu'elles soient gérées de façon publique ou privée et tous les enseignants payés par le gouvernement, directement ou indirectement.
- ^f Exprimé comme un multiple du PIB par habitant. Inclut le salaire et le coût budgétisé des prestations (c'est-à-dire : la retraite, les services de santé, le transport, le logement et autres articles payés par l'état). Pour les pays ayant un système de recrutement d'enseignants à double palier, les informations désagrégées concernant les réserves d'enseignants, les flux et les salaires moyens mensuels (en unités de devises locales, avec des taux de change ou en USD) devraient aussi être présentés.
- ^g Les dépenses récurrentes sur les articles autres que la rémunération des enseignants incluent les dépenses non salariales (par exemple, les manuels pédagogiques/d'apprentissage, l'évaluation des élèves, l'alimentation à l'école, les bourses d'étudiant, etc.) plus les salaires du personnel administratif et de ceux qui ne sont pas enseignants dans les salles de classe.

Annexe 2: Processus d'Approbation de l'IMOA

Quel est l'objectif de l'approbation par l'IMOA?

L'Approbation de l'IMOA a pour objectif de reconnaître les plans/programmes du secteur de l'éducation préparés par les pays et de signaler aux investisseurs potentiels, qu'ils soient internationaux ou domestiques, publics ou privés, que le programme/plan est crédible, durable, et représente donc un bon investissement.

Le processus d'approbation encourage la collaboration et l'harmonisation des partenaires qui soutiennent le programme sectoriel en vue de diminuer les coûts des transactions et d'assurer que toutes les ressources convergent en soutien du même plan du gouvernement.



